

# Acid'AB

## Acidifiant des eaux de boisson en élevage conforme pour une production en Agriculture biologique

### 1. PROPRIETES :



ACID'AB est un produit concentré à diluer.



Ses propriétés à abaisser le pH permettent par la même occasion, le décollement des matières organiques agglutinées sur les parois des canalisations et le détartrage de celles-ci, et ainsi de limiter le développement d'une flore pathogène dans l'eau.



GALINACID est non-moussant.

ACID'AB est un mélange d'acides organiques qui permet d'optimiser la fonction digestive des animaux et favoriser l'assimilation et la digestion des aliments.



Ce produit est adapté pour une utilisation en Agriculture biologique\*.

### 2. MODE D'EMPLOI :

#### Nettoyage des canalisations : en élevage avicole

ACID'AB s'emploie en vide sanitaire, dès le départ des animaux.

Un pré-rinçage est conseillé avant d'utiliser ACID'AB à raison de 5 litres pour 1000 litres d'eau. Rincer ensuite abondamment.

En utilisation régulière, ACID'AB s'utilise à 0,5 litres par 1000 litres d'eau, une fois par semaine.

#### Nettoyage des canalisations : en élevage porcin

Après un premier traitement de décapage, faire un traitement une fois par semaine de 0,5 à 1 litre par 1000 litres d'eau.

L'injection de la solution se fait à l'aide d'une pompe doseuse ou directement dans le bac de dosage.

Après l'emploi de ACID'AB, en nettoyage des canalisations, il est préférable de nettoyer le bac et de purger les canalisations à l'eau pour éliminer toutes les souillures qui ont été décollées et qui sont restées en suspension.

#### Acidification en continu dans l'eau de boisson :

En continu, s'utilise de 250 à 500 ml pour 1000 litres d'eau de boisson.

Selon l'acidité initiale de l'eau. L'injection de la solution se fait à l'aide d'une pompe doseuse ou directement dans le bac de dosage.

### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

|                                                                   |                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aspect :                                                          | Liquide limpide incolore                                                                                              |
| pH à 1 % :                                                        | 2,5 +/- 0,5                                                                                                           |
| Densité en g/cm <sup>3</sup> (20°C) :                             | 1,085+/- 0,02                                                                                                         |
| Stockage :                                                        | Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel. |
| Composition :                                                     | Solution concentrée d'acides organiques autorisés.                                                                    |
| Contient, parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) : | Voir section 15 de la FDS.                                                                                            |

### 4. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :

- carton de 4 bidon de 5L , Réf. 001212905\*,
- bidon de 20L, Réf. 001212903\*,
- fût de 200L, Réf. 001212904\*,
- container de 1000L, Réf. 001212905.

*\*Cet emballage usagé peut être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR en France.*

### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit à usage strictement professionnel.

Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN). Réf. 2129.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.*

*Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

*\*Produit utilisable en agriculture biologique (conformément au règlement (UE) 2018/848 et ses amendements).*

*Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013). Rinçage obligatoire.*

**N° de révision 8/11/2024 V2.2**